

7.10.2016

CANOE-KAYAK

Composition de la commission mixte nationale

FFCK : Gilbert TROUVE (Secrétaire général) – Christophe ROUFFET (DTN adjoint) – Thierry NOEL DEBUISSON

FF Sport U : Jean ZOUNGRANA (Université Rennes 2) – Bertrand GAUTIER (DNA)

RAPPEL : Il est rappelé aux AS qui sont en capacité de fournir un ou plusieurs juges ou officiels étudiants déjà formés (ou souhaitant l'être) au jugement de les proposer au CRSU organisateur en amont du CFU : bonus de 2 pts par juge au challenge des AS. Voir modalités pratiques ci-dessous.

En Course en ligne, à côté des épreuves de 200m, d'autres types d'épreuves promotionnelles pourront être proposés par le CRSU organisateur après validation par la CMN. Voir chapitre dédié.

1 – Date et lieu du championnat de France Eau vive (EV) et Course en ligne vitesse (CL)

**16 au 18 mai 2017
à Vichy (CRSU Clermont-Ferrand)**

La participation au CFU CK se fera sur engagement direct. Il n'y a pas de phase qualificative. La date limite d'inscription via votre AS et CRSU auprès du CRSU organisateur est fixée

Au 14 avril 2017

Retour des coordonnées des juges ou officiels étudiants avant le 31 mars 2017

Jugement 3 disciplines

Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver des juges ou officiels étudiants déjà formés au jugement, il est demandé aux AS (via leur CRSU) qui sont en capacité d'en fournir un ou plusieurs de les proposer au CRSU organisateur en amont du CFU.

Modalités pratiques : chaque AS pourra fournir ses nom-prénom, grade FFSU-UNSS-FFCK, numéro de licence FFSU, coordonnées téléphoniques et email **avant le 31 mars 2017** (voir adresses Email ci-dessus). Merci par avance de votre compréhension et votre collaboration.

Bien entendu, ces juges étudiants seront pris en charge selon les modalités de formation CUA3 (rappel du chapitre spécifique de ce guide : déplacement remboursé a posteriori par la FFSU sur demande du CRSU d'origine / hébergement-restauration pris en charge par le CRSU organisateur). Dans le cas d'un juge non étudiant, la prise en charge sera totalement effectuée par le CRSU organisateur. Ces juges devront être disponibles pour pouvoir officier durant les 2 jours de compétition et être présents à toutes les réunions du jury.

Cependant, si les AS n'ont pas de juge étudiant déjà formé à proposer, l'organisation pourra accueillir les étudiants non-compétiteurs intéressés qui seront formés sur place (cette éventualité devra être signalée par le CRSU organisateur avant la date indiquée ci-dessus) au même titre que les juges étudiants sollicités localement par le CRSU organisateur et le Comité Régional CK concerné. Une formation peut également être organisée en amont du CFU.

A l'issue du CFU, tous ces juges étudiants pourront –si leurs compétences sont reconnues- se voir délivrer un CUA3 sur proposition du Juge-arbitre FFCK en charge de la supervision du jury.

2 – Formule sportive et règlement sportif

Cette année, la formule du championnat de France U sera similaire à l'année passée (3 disciplines : slalom, descente sprint et course en ligne sprint).

Pour tout ce qui n'est pas précisé ci-dessous, les règlements généraux et spécifiques FFCK s'appliqueront.

➤ **SLALOM**

Règlement de la course

La course est organisée en 2 phases (cf. règles du CF N2 FFCK) :

- Une phase de qualification en une manche
- Une phase finale qui comprend :
 - **Une demi-finale A** qui regroupe les athlètes ayant obtenu les meilleurs résultats : 50% des bateaux - arrondis au chiffre supérieur le cas échéant - ayant pris le départ accèdent à la demi-finale A.
 - **Une demi-finale B** qui regroupe les autres athlètes moins bien classés.
Lorsque le nombre de bateaux ayant pris le départ des qualifications est inférieur à 6 bateaux, tous les bateaux accèdent à la demi-finale A.
 - **Une finale** avec 10 bateaux maximum par catégorie issus des demi-finales.

Les résultats et le classement de la course sont réalisés selon l'ordre suivant :

1. le résultat de la finale
2. le résultat de la demi-finale A pour les embarcations n'ayant pas accédé à la finale (11^{ème} et plus)
3. et enfin le résultat de la demi-finale B

Ce format pourra être adapté par les organisateurs en fonction du nombre des participants et des contraintes matérielles et techniques (contraintes de niveaux d'eau, durée des lâchers, horaires de course etc...).

Un changement de tracé est opéré entre la manche de qualification et la demi-finale La difficulté des tracés doit être adaptée au niveau hétérogène des universitaires (cf. N2/N3 FFCK). Idem pour le niveau d'eau.

La course sera régie par le règlement fédéral national de slalom.

Les épreuves

K1H – K1D – C1H - C1D - C2H - C2Mixte – C2D

Les embarcations

A la charge des participants : les embarcations doivent être conformes au règlement sportif de slalom de la FFCK au plan des mensurations et de la sécurité sous peine de disqualification.

Inscriptions multiples

Les athlètes ont la possibilité de s'inscrire dans 3 épreuves différentes maximum. Parmi ces 3 possibilités, une seule inscription en équipage sera permise (pour éviter que des compétiteurs ne s'inscrivent avec des équipiers différents).

Délivrance du titre de champion de France universitaire slalom

Le titre de Champion de France universitaire slalom est attribué dans chaque épreuve à l'issue de la finale lorsque 4 embarcations au moins ont participé aux qualifications (règlement sportif général FF Sport U).

➤ **DESCENTE SPRINT**

Règlement de la course

La course est organisée en 2 phases sur parcours adapté au niveau universitaire :

- Une phase de qualification : deux manches avec meilleure des deux manches permettant d'accéder à la finale.
- Une finale en une manche. Le quota d'accès à la finale est de 50% au moins des bateaux avec un minimum de 6 embarcations.

La finale définit le classement final de la course. Elle peut se faire sur un autre parcours ou sur le même parcours avec un niveau d'eau différent ou avec de nouvelles portes directionnelles ou un autre jour que les deux manches qualificatives.

La course sera régie par le règlement sportif de descente de la FFCK. Chaque manche dure entre 30 secondes (mini) et 2 minutes et 30 secondes (maxi) pour les meilleurs dans l'épreuve la plus rapide du programme.

Les épreuves

K1H – K1D – C1H - C1D - C2H - C2Mixte – C2D

Les embarcations

A la charge des participants : les embarcations doivent être conformes à la réglementation fédérale nationale de descente au plan des mensurations et de la sécurité sous peine de disqualification.

Inscriptions multiples

Les athlètes ont la possibilité de s'inscrire dans 3 épreuves différentes maximum. Parmi ces 3 possibilités, une seule inscription en équipage sera permise (pour éviter que des compétiteurs ne s'inscrivent avec des équipiers différents).

Délivrance du titre de champion de France universitaire descente sprint

Le titre de Champion de France universitaire descente sprint est attribué dans chaque épreuve à l'issue de la finale lorsque 4 embarcations au moins ont participé aux qualifications (règlement sportif général FF Sport U).

➤ **COURSE EN LIGNE SPRINT**

Règlement de la course

La compétition est organisée sur la distance de 200 m et en couloirs (de 5 à 8 en fonction du plan d'eau avec départs tenus) :

Nombre de bateaux par épreuve :

- si le nombre d'embarcations inscrites pour les épreuves de vitesse est important, la mise en place de séries est nécessaire ; En fonction du nombre de lignes d'eau disponibles et du nombre d'embarcations engagées, il pourra y avoir des finales directes.
- lors de la présentation du programme en réunion technique, le nombre de bateaux par série doit être égal ; si cela n'est pas possible, les premières séries pourront comporter un bateau de plus. Des grilles d'accession aux finales, préétablies, peuvent être utilisées.
- composition des séries et accès au tour suivant : la composition des séries doit être faite de telle façon qu'au moins 3 bateaux accèdent au tour suivant. Elle doit respecter le principe des têtes de série de sorte qu'elles apparaissent comme équilibrées compte-tenu notamment du classement des compétiteurs au classement numérique fédéral.

La course sera régie par le règlement fédéral national de course en ligne.

Les épreuves

K1H – K1D – C1H – C1D – K2H – C2H - K2D – C2D - K2mixte (spécifique au CFU)

RAPPEL : d'autres types d'épreuves promotionnelles pourront être proposés notamment en bateaux longs (ex. K4 voire en C4 ou C8 si l'organisateur peut mettre à disposition le matériel nécessaire), en relais ou tout autre format respectant la « logique interne » de la course en ligne sur proposition du Comité d'organisation. Cette liberté doit permettre aux étudiants de participer à un plus grand nombre d'épreuves et doit améliorer l'attractivité de la discipline. Cette liberté doit cependant tenir compte du côté timing des épreuves réparties sur 2 journées maximum. En d'autres termes, les étudiants participant à 2 ou 3 disciplines doivent avoir le temps d'opérer ces changements d'activité. Cette liberté doit enfin tenir compte des contraintes d'organisation, matérielles et de jugement, générées par ces formats originaux.

Les embarcations

A charge des participants, les embarcations doivent être conformes au règlement sportif de course en ligne FFCK au plan des mensurations et de la sécurité, sous peine de disqualification.

Inscriptions multiples

Les athlètes ont la possibilité de s'inscrire dans 3 épreuves différentes maximum. Parmi ces 3 possibilités, une seule inscription en équipage sera permise (pour éviter que des compétiteurs ne s'inscrivent avec des équipiers différents).

Délivrance du titre de champion de France universitaire course en ligne

Le titre de Champion de France universitaire course en ligne est attribué dans chaque épreuve à l'issue de la finale lorsque 4 embarcations au moins ont participé aux qualifications.

Inscriptions multiples en interdisciplinaire (SL-DES-CEL)

Les inscriptions peuvent aller au-delà de 3 pour un même étudiant notamment dans la perspective d'un combiné dans une même catégorie d'embarcation : K1, C1, C2...ou la perspective de multiplier les parcours.

Le maximum possible est de 9 engagements dont 3 en C2 pour 1 même étudiant s'il participe aux 3 disciplines. La CMN reste souveraine pour se prononcer sur les situations particulières.

Les équipages (biplaces)

Pour qu'un équipage soit classé dans un ou plusieurs combinés, il faut que sa composition soit la même dans chacune des disciplines concernées.

Les équipiers peuvent être licenciés dans 2 AS différentes. Les 2 AS concernées seront alors créditées des points obtenus par l'équipage pour le calcul du challenge universitaire des AS.

Recommandation : des épreuves « handisports » - spécifiques ou avec les valides - notamment en « eau calme » peuvent être mise en place si il y a des demandes spécifiques et si l'organisateur a prévu cette modalité avec des partenaires (experts) compétents dans le domaine du « Handikayak ». La CMN doit bien entendu en être informée très en amont du championnat pour étude et validation. Les questions liées à la sécurité des participants seront examinées en premier lieu.

➤ **COMBINES**

Pour chaque discipline, les concurrents marquent des points selon le barème suivant :

- premier de l'épreuve : 0 point,
- second de l'épreuve : 2 points,
- troisième de l'épreuve : 3 points, etc...
- vingt-cinquième de l'épreuve : 25 points. C'est le maximum. Au-delà, les participants ne marqueront que 25 points

A l'issue du CFU, un classement final est effectué en additionnant pour chaque concurrent les points marqués dans chacune des disciplines. Pour chaque combiné, le concurrent ayant obtenu le score le plus faible sera désigné vainqueur. Le classement se fera du plus petit vers le plus grand score.

Lorsqu'une hiérarchie entre disciplines du CFU sera nécessaire pour départager des concurrents, elle sera la suivante : 1- Slalom 2- CEL et 3- Descente. Les 2 premières citées sont olympiques et le slalom universitaire présente un niveau de concurrence le plus élevé.

En dernier recours, les chronos réalisés et les pénalités obtenues pourront servir à départager d'éventuels ex aequo. Le jury compétent en décidera.

Championnat de France Combiné « eau vive » (EV)

Le titre de champion de France **du combiné « eau vive » (slalom et descente sprint)** est attribué en prenant en compte le classement des athlètes dans les deux disciplines dans la même épreuve (K1H-K1D-C1H-C1D-C2H). En cas d'égalité, sera pris en compte :

1. le meilleur classement (score) obtenu dans l'une des 2 épreuves. Ex. : 0+4 pts et 2+2 pts ; c'est le premier total qui l'emporte.
2. Si l'égalité persiste, le classement (score) obtenu en slalom (épreuve olympique) sera déterminant. Ex. : 0+2 pts et 2+0 pts ; c'est le « 0 pts » du slalom qui l'emporte.
3. Si l'égalité persiste encore, les 2 concurrents auront le même classement. Ex. : 2+2 pts et 2+2 pts (cas d'égalité parfaite dans les 2 épreuves).

Championnat de France Combiné « bateaux directeurs » (BD)

Le titre de champion de France **du combiné « bateaux directeurs » (descente et CEL sprint)** est attribué en prenant en compte le classement des athlètes dans les deux disciplines dans la même épreuve (K1H-K1D-C1H-C1D-C2H). En cas d'égalité, sera pris en compte :

1. le meilleur classement (score) obtenu dans l'une des 2 épreuves. Ex. : 0+4 pts et 2+2 pts ; c'est le premier total qui l'emporte.
2. Si l'égalité persiste, le classement (score) obtenu en CEL sprint (épreuve olympique) sera déterminant. Ex. : 0+2 pts et 2+0 pts ; c'est le «0 pt» de la CEL qui l'emporte.
3. Si l'égalité persiste encore, les 2 concurrents auront le même classement. Ex. : 2+2 pts et 2+2 pts (cas d'égalité parfaite dans les 2 épreuves).

Délivrance du titre de champion de France universitaire d'un combiné

Le titre de Champion de France universitaire est attribué pour chaque combiné à l'issue des finales lorsque 4 embarcations au moins sont classées.

Challenge universitaire

Le titre de vainqueur du challenge universitaire est attribué à l'AS de l'établissement d'enseignement supérieur ayant le plus de concurrents classés dans les trois disciplines. En cas d'égalité, est pris en compte le classement des concurrents dans les trois disciplines en tenant compte si nécessaire de la hiérarchie des disciplines (comme défini ci-dessus au début du chapitre « combinés »). En cas de nouvelle égalité sont prises en compte les performances (chronos et éventuellement pénalités) réalisées dans les trois disciplines.

Le classement des AS est obtenu par addition du nombre effectif de participations de chaque étudiant licencié dans chacune des AS présentes. Ex. : pour une même AS, l'étudiant A ne participant qu'au K1H descente ne rapportera qu'un point quel que soit son classement. Par contre, l'étudiante B qui aura participé effectivement (cf. classements) au C1D dans les 3 disciplines rapportera 3 points. Enfin, le canoë biplace C dont au moins 1 des équipiers est licencié à cette AS qui aura participé en Slalom et descente rapportera 2 points. Au total, cette AS cumulera 6 points. Dans le cas d'équipages composés par 2 licenciés d'AS différentes, chacune des AS concernées sera créditée d'un point.

Ne pas oublier d'ajouter un bonus de 2 pts par juge étudiant (voir chapitre « jugement 3 disciplines » en début de règlement).

4- La sécurité

S'agissant des équipements de sécurité des compétiteurs et de leurs embarcations, les dispositions prévues par règlement sportif FFCK de chaque discipline seront appliquées et pourront entraîner la disqualification pour la course en cas de non-respect.

L'organisateur mettra en place un dispositif de sécurité sur les bassins (eau plate et eau vive). Se référer au cahier des charges propre au CFU CK.

Personne-ressource : Christophe-lebranchu@univ-brest.fr